

Recherches sociographiques



Jean-Claude HÉBERT, *Fenêtres sur la justice*, Montréal, Boréal, 2006, 295 p.

Patrice Corriveau

Volume 48, Number 2, mai-août 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/016431ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/016431ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Corriveau, P. (2007). Review of [Jean-Claude HÉBERT, *Fenêtres sur la justice*, Montréal, Boréal, 2006, 295 p.] *Recherches sociographiques*, 48(2), 138–139.
<https://doi.org/10.7202/016431ar>

Dans *L'obstacle d'une différence*, Mireille Bertrand donne la parole à huit hommes gais, cinq œuvrant dans les arts, les communications et la mode, et trois témoignant sous pseudonyme, un pompier, un professeur et un journaliste. Abordant des thèmes classiques tels la découverte de son attirance pour le même sexe, le *coming out* à la famille, les expériences sexuelles et amoureuses, le rapport au milieu gai, chaque entretien revêt une saveur unique. Ainsi l'humeur sombre de Zilon tranche avec les propos frôlant l'insipidité d'un Alex Perron. Deux constats ressortent : le fossé entre l'univers des gais et celui des lesbiennes, ainsi que le choix de plusieurs gais de dissimuler leur orientation sexuelle dans leur environnement de travail afin d'éviter de subir les conséquences d'attitudes homophobes et de gestes discriminatoires qui se camouflent désormais sous divers prétextes. Destiné au grand public, cet ouvrage répond au besoin de modèles positifs tout en sensibilisant aux difficultés que rencontrent encore les homosexuels.

Line CHAMBERLAND

*Professeure associée à l'Institut de recherches et d'études féministes,
Université du Québec à Montréal.*

Jean-Claude HÉBERT, *Fenêtres sur la justice*, Montréal, Boréal, 2006, 295 p.

Dans son essai, Jean-Claude Hébert présente quelques-unes de ses réflexions issues de son expérience d'avocat criminaliste sur l'administration de la justice. Cinq thématiques distinctes y sont abordées en autant de chapitre. Le premier chapitre, *Le poids politique des juges*, s'intéresse à la montée du pouvoir politique des juges depuis l'adoption des différentes chartes des droits de la personne. À l'aide de nombreux exemples puisés dans l'actualité, l'auteur montre comment les juges se sont progressivement immiscés dans les débats politiques, rendant la séparation des pouvoirs, pourtant nécessaire dans nos démocraties, parfois ténue. Un seul bémol à cette belle réflexion : la position frileuse de l'auteur lorsqu'il s'agit de critiquer la judiciarisation du politique au Canada, comparativement à celle qu'il porte à l'endroit du système états-unien par exemple. Il est en outre étonnant de constater qu'aucune allusion ne soit faite à l'ouvrage de Mandel, *La Charte des droits et libertés et la judiciarisation des politiques au Canada* (1996), qui porte pourtant explicitement sur cette question. Il aurait été intéressant de savoir où se situe ce criminaliste par rapport à la position bien tranchée de ce dernier.

Le deuxième chapitre porte sur les interactions entre les médias et le milieu judiciaire, notamment le rôle des médias dans la construction de l'opinion publique et son influence sur l'administration de la justice. L'auteur en profite pour critiquer le traitement médiatique du « crime », qui préconise l'instantané et les réactions à chaud au détriment d'analyses approfondies, où « la grande visibilité de la loi pénale, ses effets immédiats menaçants et sa simplification manichéenne – innocent

ou coupable, aplanissent les complexités » (p. 105). Hébert n'hésite également pas à rappeler les problèmes éthiques que pose la médiatisation des procès à l'égard du principe fondamental de présomption d'innocence dans le droit canadien. Hébert aborde ensuite plusieurs facettes du procès pénal suggérant que la vérité juridique n'est que parcelle de vérité. « La chose jugée, dira-t-il, n'est pas la vérité ; elle est seulement tenue pour vraie » (p. 129). Il devient alors plus facile de saisir le difficile équilibre qui doit être maintenu dans notre système de justice pénal entre la protection de la société (et ses citoyens) d'une part, et la protection des citoyens face aux nombreux pouvoirs discrétionnaires dont disposent les agents de l'État d'autre part. En outre, l'auteur clarifie pourquoi les juges se doivent parfois d'éliminer des éléments de preuve au nom du respect de certaines valeurs fondamentales ou privilèges légaux (par exemple le droit au silence ou le principe de non-incrimination, etc.). La question au cœur du dernier chapitre, *Le gardien des juges*, est la suivante : « qui juge les juges ? » De la nomination des juges aux principes déontologiques qui les guident et encadrent leur travail, Hébert met en lumière plusieurs éléments entourant les règles de la magistrature, notamment les causes pouvant conduire à la destitution. Très pédagogique, ce chapitre me semble l'un des points forts de l'ouvrage. Dommage que l'auteur n'ait pas mis en perspective le travail de la magistrature canadienne en la comparant avec celle de la France ou des États-Unis, comme ce fut le cas dans le premier chapitre.

L'auteur termine son ouvrage par l'examen du rôle et des caractéristiques du jury, mais une véritable conclusion, synthèse de l'ensemble du propos, aurait été la bienvenue. Compte tenu de la densité du propos malgré son objectif de vulgarisation, cet ouvrage fort réussi intéressera certainement davantage les lecteurs avertis que les néophytes.

Patrice CORRIVEAU

*Département de criminologie,
Université d'Ottawa.*

Jean-Marie FECTEAU et Janice HARVEY (dirs), *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution. Pour une problématique historique de l'interaction*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, 616 p. (Pratiques et politiques sociales et économiques.)

Cet ouvrage rassemble les textes de plus de 35 collaborateurs ; il s'agit des présentations entendues lors d'une conférence organisée par le *Centre d'histoire des régulations sociales*, qui s'est tenue à l'Université du Québec à Montréal en 2003, couvrant une quinzaine de thématiques, tant sur les grands paradigmes de la régulation sociale que sur certaines de ses manifestations en divers lieux et à diverses époques. Ces textes, en français et en anglais, permettent des incursions aussi bien théoriques